

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 27 Juin 2023 à 18h30.

Présents : ESTEBAN Martine (Maire), BATSALLE Agnès, BERGE Yves, CERT Claudine, COUFFIGNAL Jean-François, D'ANTONI-MARTY Mireille (5° Adjte), EYCHENNE Patrick (1° Adjt), FABRY Philippe (2° Adjt), FOURMONT Gisèle, GARCIA Frédéric, LOPEZ Marcel, MERCIER Jean, METGE Nadine, MILVILLE Françoise (6° Adjte), MOUCHAGUE Nicole.

Excusés et représentés : BERTHELOT Marie (3° Adjte) avec procuration à CERT Claudine, FELLAHI Djamel avec procuration à LOPEZ Marcel, LAGARDE Daniel (4° Adjt) avec procuration à EYCHENNE Patrick, MAURAT Jean-Luc avec procuration à MERCIER Jean, RODA Joel avec procuration à MOUCHAGUE Nicole, ROUMIEU Pierre avec procuration à GARCIA Frédéric, SERVANT Colette avec procuration à ESTEBAN Martine, VAN MOLLE Julie avec procuration à FABRY Philippe.

Secrétaire : MILVILLE Françoise.

Mme Maire ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux et des procurations et passe à l'ordre du jour. Elle indique que la séance va être enregistrée.

Mme Françoise Milville est désignée comme secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Mai 2023.

Mme Le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont faites sur le PV de la séance du 3 Mai dernier. L'Assemblée n'a pas d'observation et valide le PV à l'unanimité.

M. Lopez demande à l'Assemblée s'il est possible d'obtenir le détail des subventions versées aux Associations pour l'année 2023 sous forme de tableau.

Mme le Maire répond par l'affirmative en indiquant qu'il sera adressé aux conseillers municipaux dans les jours qui suivent.

2) Avenant contrat bourgs-centres de la Région.

Mme Le Maire donne la parole à Françoise Milville qui indique que le comité de pilotage créé au niveau de l'Agglo a validé en date du 18 Avril 2023 l'avenant au contrat bourgs-centres, deuxième génération 2022/2028 des Communes de Varilhes, Verniolle, Montgailhard et Saint Jean-De-Verges. Cet avenant comprend une stratégie partagée et le programme d'actions retenues ainsi que les modalités de mise en œuvre. Le dossier complet sera transmis par courriel aux membres de l'Assemblée.

L'Assemblée valide à l'unanimité l'avenant au contrat bourgs-centres de la Région pour 2022/2028 et autorise Mme Le Maire à signer le document.

3) Rapport d'activité de l'Agglo Foix-Varilhes pour l'année 2022.

Mme Le Maire donne la parole à Patrick Eychenne qui indique que l'Agglo Foix-Varilhes a transmis à toutes ses Communes membres son rapport d'activité pour l'année 2022. Il a été présenté lors du Conseil Communautaire du 31 Mai 2023. Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique. M. Eychenne précise que Le Président de l'Agglo souhaite adresser sa reconnaissance à celles et ceux qui au quotidien mettent en œuvre le projet de territoire de l'Agglo au service des habitants : les agents de l'Agglo et les élus communaux et intercommunaux.

Un exemplaire du rapport d'activité est remis lors de la séance.

Mme Mouchague demande ce qu'est le FEDER.

Mme Le Maire lui précise qu'il s'agit d'un financement lié à l'Europe.

Mme Fourmont communique à l'Assemblée une information sur les aides de la PAC et indique qu'il apparaît sur le site de déclaration que la Commune de Varilhes a perçu en 2020/2021 une somme de 329 367.74 Euro.

Mme Le Maire indique que, à sa connaissance, la Commune ne perçoit pas d'aide de la PAC et que contact sera pris avec l'organisme gestionnaire pour avoir plus de précisions.

Mme Fourmont transmettra à la Mairie les informations qu'elle a trouvées.

M. Lopez indique que lors d'un précédent conseil communautaire, il avait été demandé au Président de faire un bilan de mi-mandat sur les actions engagées. Il précise que cela commence à se faire et que les commissions communautaires se réunissent à cet effet. Il espère avoir le rapport avant la fin de l'année pour voir si les actions doivent être revues. L'Assemblée acte, à l'unanimité, la remise du rapport d'activité de l'Agglo pour l'année 2022 aux élus de ladite l'Assemblée en date du 27 Juin 2022.

4) Produits irrécouvrables « créances éteintes » pour le budget communal 2023.

Mme Le Maire donne la parole à Jean Mercier qui indique que le Trésorier du service comptable de Foix a établi l'état des créances dites éteintes pour le budget communal 2023. Leur montant s'élève à 100.88 Euro. Cette somme représente des dettes de cantine de 2017 et 2018.

Mme Le Maire souligne qu'il y a très peu d'impayés à la cantine puisque le règlement s'effectue au préalable, au moment de la réservation.

L'Assemblée valide à l'unanimité l'état des créances dites éteintes pour 2023.

5) Budget communal virement de crédit n°1.

Mme Le Maire donne la parole à Philippe Fabry qui rappelle que l'Assemblée a pris la décision d'acheter un nouveau véhicule de Police municipale en remplacement de l'ancien véhicule devenu vétuste. Le prix d'achat de ce nouveau véhicule étant un peu plus élevé que le montant initialement prévu lors du vote du budget, il est proposé d'effectuer un virement de crédit de 1 200,00 € de l'article 2315, opération 19 à l'article 2182, opération 52, sur le budget communal 2023.

L'Assemblée vote à l'unanimité le virement de crédit n°1 sur le budget communal.

6) Dossiers SDE 09 : renforcement BT pompage AEP SMDEA à Campestre et extension Pompage AEP s/P « Campestre ».

Mme Le Maire donne la parole à Yves Bergé qui présente les deux dossiers qui ont été instruits par le SDE 09 concernant le pompage de Campestre, à savoir le renforcement BT lié à l'extension du pompage AEP SMDEA de Campestre pour un montant de 10 600 Euro et l'extension du pompage AEP s/P « Campestre » pour un montant de 12 700 Euro.

Il indique que ces dossiers feront l'objet d'une inscription sur le programme d'électrification rurale et dans ce cas, le Syndicat allège en totalité la part revenant à la Commune.

L'Assemblée valide à l'unanimité ces deux dossiers transmis par le SDE 09.

7) Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps non complet, service technique.

Mme Le Maire donne la parole à Nadine Metge qui précise que, compte tenu des besoins liés à l'activité du service technique, il convient de renforcer les effectifs de ce service. Elle propose donc la création d'un emploi d'agent de maîtrise territorial, filière technique, à temps non complet, à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 21 heures, à compter du 1^{er} Septembre 2023.

L'Assemblée vote à l'unanimité la création de poste proposée.

8) Création de deux emplois non permanents d'accroissement temporaire d'activité, service scolaire/ périscolaire année scolaire 2023/2024.

Mme Le Maire propose à l'Assemblée deux créations de postes.

- Un emploi non permanent d'accroissement temporaire activité adjoint d'animation car afin d'organiser la prochaine rentrée scolaire, il est nécessaire de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 04.09.2023 au 06.07.2024 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint d'animation à temps non complet sur la base de 24,75 heures hebdomadaires pendant les périodes scolaires. Sa

rémunération sera calculée sur la base du minium du traitement indiciaire du grade d'adjoint d'animation.

M. Fabry demande si ce poste existe déjà. Mme Le Maire précise que ce poste a déjà été nécessaire sur l'année scolaire 2022/2023 mais qu'il est temporaire et lié aux effectifs. L'Assemblée vote à l'unanimité cette création de poste comme citée ci-dessus.

- Un emploi non permanent d'accroissement d'activité animateur territorial car, afin d'organiser la prochaine rentrée scolaire, il est nécessaire de recruter un agent contractuel dans le grade d'animateur territorial, catégorie B, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 04.09.2023 au 06.07.2024 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base du minium du traitement indiciaire du grade d'animateur territorial.

L'Assemblée vote à l'unanimité cette création de poste comme citée ci-dessus.

Mme Le Maire rappelle à l'Assemblée que les plannings, pour la prochaine rentrée scolaire, sont en cours de réalisation et que la période la plus délicate reste la pause méridienne de 12h à 14h du fait du nombre important d'enfants présents à la cantine qui nécessite un taux d'encadrement élevé.

M. Fabry remarque que compte tenu de l'augmentation tous les ans de la fréquentation des services périscolaires, on peut se demander jusqu'à quand la Commune pourra assurer financièrement ces services.

9) Proposition dénomination d'un chemin.

Mme Le Maire donne la parole à Jean-François Couffignal qui propose dénommer « Chemin Rural Du Vignoble » le chemin qui se trouve sur le plateau de Joucla après l'aire de Grand Passage, côté droit à hauteur du Château de Longpré « Chemin Rural Du Vignoble ».

M. Lopez mentionne qu'il pourrait être donné des noms de « Résistants » ou de « Déportés » à certaines voies.

Mme Le Maire répond que cette proposition est une bonne idée mais plutôt pour des noms de rues et non pour des chemins ruraux.

L'Assemblée vote à l'unanimité cette proposition.

10) Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées par l'Assemblée au Maire :

- 1 / Décision Municipale n°2023-16 : Demande de subvention auprès de la CAF – Fonctionnement 2023 ALAE.

Mme Le Maire donne la parole à Claudine Cert qui rappelle que la Commune est dotée de 2 écoles sur son territoire possédant chacune 1 ALAE. Sensible à l'éducation des petits Varilhois et à leur développement éducatif, la collectivité souhaite faire évoluer ses ALAE tout en les modernisant. Pour mener à bien cette opération, il a été nécessaire de réaliser des formations en lien avec les logiciels adaptés : FORMATION INOE (logiciel de réservation et Portail Famille).

Dans la continuité du travail commencé en 2021, les agents du service Périscolaire ont prévu trois journées de formation afin d'évoluer dans la pratique dématérialisée imposée par le contrôle réalisé en 2022 par la CAF. Les trois jours de formation de 2023 sont dédiés à la responsable périscolaire, aux deux directeurs ALAE et à la régisseuse du service périscolaire.

Le coût de cette formation s'élève à 4 377.00 Euro HT pour lequel il sera demandé une aide financière de fonctionnement auprès de la CAF, pour 2023.

Il a donc été décidé de déposer un dossier de demande de subvention, auprès de la CAF, pour 2023, pour un montant global de 4 377.00 Euro HT.

Le financement proposé est le suivant :

- Subvention de fonctionnement CAF 2023 (80%) : 3 501.60 Euro HT.

- Solde du financement à la charge de la Commune : 875.40 Euro HT.

Mme Le Maire souhaite préciser que ces logiciels font gagner du temps au service scolaire mais il ne faut pas oublier qu'ils ont un coût important aussi bien au moment de l'acquisition que lors de la signature du contrat de maintenance.

2 / Décision Municipale n°2023-17 : Demande de subvention auprès de la CAF – Investissement 2023 ALAE.

Mme Le Maire donne la parole à Mireille D'Antoni-Marty qui indique que ce dossier de demande de financement concerne l'acquisition de matériel sportif et des travaux de rénovation d'une salle ALAE dans l'école Paul Delpech.

Dans le cadre de l'actualité à venir, le projet pédagogique 2023-2024 sera porté sur les Jeux Olympiques et s'appellera « Varilhes 2024 ». Après un an de travail coordonné sur les 2 ALAE, l'année scolaire s'achèvera par une grande manifestation « Les JO 2024 à Varilhes » sur le stade de foot au mois de juin 2024. Afin de bien préparer les enfants, nous nous sommes déjà dotés de matériel sportif mais il en manque afin que les enfants puissent découvrir le tennis, le badminton et les sports collectifs de ballon. Ce matériel sera disponible pour tous les enfants scolarisés sur les 2 écoles puisqu'il tournera sur les 2 ALAE. Les enseignants pourront également s'en servir.

Rénovation d'une salle d'activité accueillant les enfants de l'élémentaire dont le plafond s'effrite, la tapisserie est déchirée et le sol troué. Le projet de la Ville consiste à la rénover afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, mais également de fournir aux animatrices(eurs) un environnement de travail de meilleure qualité. Le coût de cette opération s'élève à 17 669.25 Euro HT pour lequel il sera demandé une aide financière d'investissement auprès de la CAF, pour 2023. Il a donc été décidé de déposer un dossier de demande de subvention, auprès de la CAF, pour 2023, pour un montant global de 17 669.25 Euro HT.

Le financement proposé est le suivant :

- Subvention d'investissement CAF 2023 (80%) : 14 135.40 Euro HT.
- Solde du financement à la charge de la Commune : 3 533.85 Euro HT.

Mme Le Maire précise que ces travaux ne seront réalisés que si la subvention de la CAF est accordée.

11) Questions diverses.

- Lettre de démission.

Mme Le Maire indique à l'Assemblée que par lettre en date du 16 juin 2023, M. Pierre Roumieu a démissionné de sa fonction de conseiller délégué à la vie citoyenne dans le cadre « du mieux vivre ensemble », au suivi des réunions de quartiers, des décisions du conseil municipal et des adjoints. Acte a été pris de cette démission.

M. Frédéric Garcia sera nommé conseiller délégué en remplacement à compter du 1^o juillet 2023.

12) Questions des conseillers municipaux.

Courrier du Groupe « Varilhes en Commun » en date du Jeudi 22 Juin 2023.

** s'il y aura une convention d'utilisation de la piscine par l'association ASC St Jean de Verges cette année ?*

Réponse de Mme Le Maire : Il n'y a pas de partenariat avec le Club de Natation de Saint Jean de Verges cette année car le club n'a pas de Maître-Nageur susceptible d'assurer la surveillance. Une réflexion sera de nouveau menée pour le futur. La Commune a tout de même trouvé un maître-nageur et cela est une chance car certaines communes ne peuvent pas faire fonctionner leur structure par manque de surveillant disponible.

** Concernant la rémunération du futur apprenti :*

- *quel sera le reste à charge pour la commune ?*
- *qui sera le maître d'apprentissage ?*

- Réponse de Mme Le Maire :
- Coût restant à charge pour la Commune :
 - 1° année : 4 020 Euro.
 - 2° année : 11 892 Euro.
 - 3° année : 15 600 Euro.Soit un total de 31 512 Euro.
 - Le Maître d'apprentissage sera pris au sein du service ALAE et fera les formations nécessaires.

Elle rappelle que le contrat d'apprentissage est une bonne opportunité pour les jeunes qui peuvent par ce biais découvrir le monde professionnel.

*À propos du parking av. de Foix :
- est-ce que ce terrain appartient à la commune

Réponse de Mme Le Maire : Le terrain situé avenue de Foix n'est pas propriété de la Commune à ce jour. L'idée était de proposer une location à la propriétaire qui ne pouvait pas vendre mais cette dernière ayant changé d'avis, la possibilité d'achat est maintenant envisagée. Il faut que les parties s'entendent sur le prix.

2°) M. Lopez souhaite faire une intervention sur la Société AHG (Auriol Masques). Il indique qu'il a appris par la presse que cette société fermait et licenciait son personnel avec des possibilités de reclassement mais sans autre précision. Il y a donc un problème de manière générale avec certaines entreprises en Ariège qui prennent l'argent donné par les établissements publics (ici 8 millions d'euro) et puis ferment. Le bâtiment va rester propriété de Auriol Masques et il a demandé au Président de l'Agglo de faire davantage d'information sur cette situation.

Mme Le Maire précise que, au départ, l'entreprise employait près de 250 personnes. Plusieurs visites ont été organisées avec différentes personnalités afin de relancer l'activité mais cette production de masques n'a pas trouvé de débouchés en France et notamment pas de contrat avec l'Etat. Les derniers temps, il ne restait plus que 20 salariés avec un stock important de masques. Au moment de la crise sanitaire, l'Etat a incité cette entreprise à produire en grande quantité mais la crise passée, les débouchés n'ont pas suivi et l'Etat français s'est approvisionné différemment.

M. Eychenne précise que l'Etat Chinois, qui finance toujours ses entreprises, permet à ces dernières d'être plus compétitives et de ce fait Auriol Masques n'a pas obtenu les marchés espérés.

M. Lopez précise que ces sociétés françaises utilisent l'argent de l'Etat sans scrupule et ensuite ne fonctionnent plus.

3°) M. Lopez demande s'il est possible lors du Conseil Municipal de la rentrée de Septembre d'avoir une présentation du projet de la Caserne des Pompiers.

Mme Le Maire indique que tant que le permis de construire n'est pas accepté cela est délicat mais elle pense que d'ici septembre cela sera possible. Elle précise que le projet a été présenté aux sapeurs pompiers du centre de secours de Varilhes avant le dépôt du permis qui ont fait quelques observations techniques mais ont été très satisfaits du projet.

4°) M. Lopez demande si la fête locale aura lieu en août.

Mme Le Maire indique qu'elle se déroulera sur 3 jours : 11, 12 et 13 Août.

M. Mercier précise qu'il a rencontré à plusieurs reprises le Comité des Fêtes de Varilhes, que l'organisation suit son cours et qu'un livret de présentation va être réalisé par le Comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire
Martine ESTEBAN.

La Secrétaire
Françoise MILVILLE.